

École
nationale
des
chartes

Compte financier MMXVII



SOMMAIRE

1. ÉQUILIBRE FINANCIER	3
1.1. La capacité d'autofinancement	3
1.2. Le tableau de financement et le fonds de roulement	3
2. LES ÉTATS GBCP DU COMPTE FINANCIER	7
2.1. Tableau des emplois	7
2.2. Autorisations budgétaires	8
2.3. Équilibre financier	8
3. FAITS CARACTÉRISTIQUES, COMPARABILITÉ DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	11
3.1. Faits caractéristiques et comparabilité des comptes	11
3.2. Principes et méthodes d'évaluation	15
3.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	16
3.2.2. Subventions d'investissement	22
3.2.3. Stocks	22
3.2.4. Créances	23
3.2.5. Rattachement des charges et des produits à l'exercice	23
4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	27
4.1. Actif	27
4.1.1. Actif immobilisé : note ❶	38
4.1.2. Stocks : note ❷	30
4.1.3. Créances : note ❸	30
4.1.4. Trésorerie : note ❹	31
4.1.5. Charges constatées d'avance : note ❺	31
4.2. Passif	32
4.2.1. Capitaux propres : note ❻	33
4.2.2. Provisions pour risques et charges : note ❼	34
4.2.3. Dettes : note ❽	34
4.2.4. Produits constatés d'avance : note ❾	35
5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT	36
5.1. Produits	36
5.1.1. Produits d'exploitation : note ❶	38
5.2. Charges	42
5.2.1. Charges d'exploitation : note ❸	43



1. ÉQUILIBRE FINANCIER

1.1. LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) représente la capacité de l'établissement à financer sur ses ressources internes les besoins liés à son activité et au renouvellement de son outil de production.

Elle se calcule en corrigeant le résultat comptable de l'exercice, des opérations qui affectent le résultat mais qui ne donnent pas lieu à décaissements ou encaissements.

Il s'agit donc du flux de trésorerie potentiel généré par l'activité au cours de l'exercice.

Montants en k€

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT 2017	
Total des produits de la section de fonctionnement	4 949
Total des charges de la section de fonctionnement	-4 141
= RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	+808
+ Dotations aux amortissements et provisions	1 383
- Reprises sur provisions et amortissements	-1 657
- Plus-values de cession d'actif	0
+ Moins-values de cessions d'actif	0
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE :	+534

1.2. LE TABLEAU DE FINANCEMENT ET LE FONDS DE ROULEMENT

Il s'agit ici de déterminer comment l'équilibre financier s'est réalisé au cours de l'exercice et comment les besoins ont été financés : soit par les ressources dégagées de l'exploitation (auto-financement), soit par des financements externes.

EMPLOIS	k€	RESSOURCES	k€
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		Capacité d'autofinancement de l'exercice	534
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	368	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Augmentation des capitaux propres	
Réduction des capitaux propres (*)		Subventions d'investissement	261
Remboursements de dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS	368	TOTAL DES RESSOURCES	795
Variation du fonds de roulement (ressource nette)	+427	Variation du fonds de roulement (emploi net)	

La part des investissements non subventionnés (368 - 261 = 107 k€) a été autofinancée en totalité. L'autofinancement excédentaire est venu abonder le fonds de roulement (+427 k€).

Le fonds de roulement représente la marge de sécurité financière de l'établissement. Il finance le cycle d'exploitation et traduit la solvabilité de l'établissement.

FONDS DE ROULEMENT EN K€	31/12/2016	31/12/2017
Financements État non rattachés à des actifs déterminés		
Financements État rattachés à des actifs déterminés (nets)	18 590	18 823
Réserves	6 248	7 032
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	784	808
Financements autres tiers non rattachés à des actifs déterminés		
Financements autres tiers nets rattachés à des actifs déterminés	109	109
Dettes financières	0	0
Amortissements et dépréciations	2460	2790
Provisions pour risques et charges	21	38
TOTAL DES RESSOURCES STABLES ET DURABLES =	28 213	29 600
Actif immobilisé brut	-26 197	-27 156
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0
TOTAL DES EMPLOIS STABLES ET DURABLES =	-26 197	-27 156
FONDS DE ROULEMENT (RESSOURCES – EMPLOIS DURABLES) =	2 016	2 444
ÉVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT =		+427

Au 31 décembre 2017, le fonds de roulement représente 319 jours calendaires de dépenses de fonctionnement décaissables contre 292 jours, l'année passée, à périmètre constant.

Si l'établissement accédait aujourd'hui aux responsabilités et compétences élargies et compte tenu d'une masse salariale État d'un peu plus de 6 M€, son fonds de roulement passerait de 319 à 100 jours de fonctionnement.

Le fonds de roulement contribue avec les dettes à financer le cycle d'exploitation (Stocks et créances) et alimente la trésorerie de l'établissement. Cette dernière s'établit à 2,7 M€ à la clôture de l'exercice ce qui représente 353 jours de fonctionnement hors charges non décaissables.

A noter que le fonds de roulement inclut 732 k€ de pertes latentes liées aux dépréciations des stocks de livres.

Compte tenu de l'ampleur de ces derniers, les dépréciations peuvent néanmoins s'analyser comme des pertes quasi-définitives. Le fonds de roulement s'en trouve réduit.

FONDS DE ROULEMENT	SANS CORRECTION	CORRIGÉ DES DÉPRÉCIATIONS DE STOCK
En valeur absolue (k€)	2 444	1 712
En nombre de jours de dépenses décaissables	319	223
En nombre de jours de dépenses décaissables (simulation RCE)	100	70



2. LES ÉTATS GBCP DU COMPTE FINANCIER

2.1. TABLEAU DES EMPLOIS (TABLEAU 1)

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)	
		EMPLOIS SOUS PLAFOND ÉTAT	EMPLOIS FINANCÉS SUR BUDGET ÉTABLISSEMENT	GLOBAL	
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants- chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	16,0		16,0
		CDI			0,0
	Non permanents	CDD	2,7	2,5	5,2
S/TOTAL EC			18,7	2,5	21,2
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			69,7		69,7
BIATSS	Permanents	Titulaires	28,0		28,0
		CDI	1,0	3,3	4,3
	Non permanents	CDD	6,4	9,5	15,9
S/TOTAL BIATSS			35,4	12,8	48,2
CONSOMMATION EXÉCUTÉE DES EMPLOIS			123,7	15,3	139,1

2.2. AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES (TABLEAU 2)

DÉPENSES			RECETTES	
	EXECUTION		EXECUTION	Recettes globalisées
	MONTANTS		MONTANTS	
	AE	CP		
Personnel	959 853,03	959 853,03	2 860 639,00	Subvention pour charges de service public
<i>dt contr. au CAS Pension</i>				Autres financements de l'État
Fonctionnement	1 395 206,71	1 493 068,71		Fiscalité affectée
			205 488,86	Autres financements publics
			179 416,75	Recettes propres
Investissement	369 600,81	474 879,41		Recettes fléchées Financements de l'État fléchés Autres financements publics fléchés Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES		2 927 801,15	3 245 544,61	TOTAL DES RECETTES

SOLDE BUDGÉTAIRE (EXCÉDENT)	317 743,46
------------------------------------	-------------------

2.3. ÉQUILIBRE FINANCIER (TABLEAU 4)

BESOINS (UTILISATION DES FINANCEMENTS)		FINANCEMENTS (COUVERTURE DES BESOINS)	
Solde budgétaire (déficit)	–	317 743	Solde budgétaire (excédent)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	–	–	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	–	243 900	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
SOUS-TOTAL DES OPÉRATIONS AYANT UN IMPACT NÉGATIF SUR LA TRÉSORERIE DE L'ORGANISME	–	561 643	SOUS-TOTAL DES OPÉRATIONS AYANT UN IMPACT POSITIF SUR LA TRÉSORERIE DE L'ORGANISME
VARIATION DE TRÉSORERIE	561 643	–	VARIATION DE TRÉSORERIE
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée	561 643	–	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL DES BESOINS	561 643	561 643	TOTAL DES FINANCEMENTS



3. FAITS CARACTÉRISTIQUES, COMPARABILITÉ DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

L'exercice comptable correspond à l'année civile (article R719-119 du Code de l'éducation).

3.1. FAITS CARACTÉRISTIQUES ET COMPARABILITÉ DES COMPTES

Un établissement, trois entités

L'École nationale des chartes est un établissement public de l'État à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) constitué sous la forme d'un grand établissement en vertu du décret n° 87-832 du 8 octobre 1987.

Elle a pour mission d'assurer la formation de personnels scientifiques des archives et des bibliothèques. Elle concourt à la formation de tous les personnels qui contribuent à la connaissance scientifique et à la mise en valeur du patrimoine national. Elle participe à la formation et à la recherche des étudiants en sciences de l'homme et de la société, particulièrement dans les disciplines relatives à l'étude critique, l'exploitation, la conservation et la communication des sources historiques.

Par ailleurs, l'École accueille le comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS) qui lui a été rattaché par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) en date du 12 juin 2007.

Le CTHS est chargé essentiellement d'assurer la publication d'ouvrages scientifiques, de développer l'activité des sociétés savantes notamment en organisant un congrès annuel.

Enfin, par convention signée le 16 septembre 2002, le MESR a confié la gestion de l'Urfist de Paris, Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique, à l'École des chartes en créant un service rattaché. Les missions de l'Urfist sont la conception et la réalisation d'actions de formation et d'outils pédagogiques.

Bien que composée de trois entités, l'École des chartes demeure un seul et unique établissement public disposant seul de la personnalité juridique. L'ordonnateur principal en est le directeur et l'ordonnateur secondaire, le Président du CTHS pour les seules opérations relevant de l'institut.

Une structure budgétaire unifiée en 2012

Contrairement à ce qui se passait jusqu'alors, l'École a adopté en 2012 un budget unique consolidant l'ensemble des opérations des trois services qui la composent. Ainsi, le compte financier retrace l'ensemble des opérations des trois entités en produisant un bilan et un compte de résultat uniques.

L'École nationale des chartes : un établissement ne bénéficiant pas des responsabilités et compétences élargies

L'École nationale des chartes n'est pas concernée de plein droit par la loi « Libertés et responsabilités des universités » et ne bénéficie donc pas automatiquement des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines. Cependant, en tant que grand établissement au sens de l'article L7171 du Code de l'éducation, l'École pourrait en bénéficier sur option, si elle en faisait la demande auprès de son ministère de tutelle. A ce jour, l'école ne bénéficie pas de ces compétences élargies. Ses comptes ne sont donc pas soumis obligatoirement à la certification d'un commissaire aux comptes.

De plus, la rémunération de ses personnels titulaires reste à la charge directe du budget de l'État. L'établissement ne comptabilise sur son budget propre que certaines charges de personnel : pour l'essentiel, celles relatives aux personnels contractuels, aux vacances et heures complémentaires des personnels enseignants. Les opérations de paie (liquidation, paiement des personnels et règlement des cotisations aux organismes sociaux) sont effectuées à façon par la Direction des Finances publiques de la région Ile-de-France (Paris) en vertu d'une convention de prestation de services.

Coopération interuniversitaire et investissements d'avenir

L'ENC est membre fondateur du Campus Condorcet. Établissement public de coopération scientifique (EPCS), Campus Condorcet a pour mission de concevoir et réaliser les infrastructures de ce qui deviendra la future Cité des humanités et sciences sociales, à échéance 2019. Financé en partie par le grand emprunt lancé par l'État en 2010 (Investissements d'avenir, opération campus), le futur campus est actuellement en cours de construction au nord de Paris (Porte de la Chapelle et Aubervilliers). Il a vocation à devenir un des tout premiers pôles européens d'enseignement et de recherche en sciences humaines et sociales. Il accueillera 18 000 étudiants, chercheurs et personnels administratifs sur 180 000 m² de bureaux au cœur d'un site de plus de 7 hectares.

L'École a quitté en 2014 le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (Pres) héSam (hautes études-Sorbonne-arts et métiers) dont elle était l'un des membres fondateurs pour rejoindre la communauté d'universités et d'établissements (Comue) Paris Sciences et Lettres (PSL). PSL regroupe 26 établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans les domaines des sciences, des techniques, des arts et des lettres, tous situés à Paris, ainsi que trois organismes nationaux de recherche (CNRS, INRIA, INSERM).

À l'issue d'un appel d'offres, PSL a été sélectionné en 2011 pour mettre en œuvre l'Idex PSL★ qui s'inscrit dans le cadre plus large du programme des investissements d'avenir (PIA 1). Ces financements étant redistribués aux membres de la Comue, c'est donc via PSL que l'École bénéficie des financements accordés dans le cadre de l'Idex (Initiatives d'excellence).

À l'issue d'une phase probatoire de 5 années, le jury international qui avait sélectionné le projet en 2011 s'est à nouveau réuni, au printemps 2016, pour évaluer les actions menées. S'il a salué la qualité des travaux, il a toutefois souhaité réévaluer certaines actions en prolongeant la phase probatoire de 18 mois.

Fin 2017, PSL a remis au jury international son rapport de fin de période probatoire prolongée, assorti d'un avant-projet de statuts selon lesquels PSL deviendrait une université intégrée, Grand établissement à part entière et non plus une simple alliance de partenaires.

À ce jour, la procédure d'évaluation est en cours, elle a donné lieu notamment à une visite de site le 12 février 2018 et sera suivie d'une audition par le jury. Le résultat de cette évaluation sera connu au plus tard à la fin du premier trimestre 2018.

La confirmation de l'Idex aurait pour effet la dévolution définitive par l'État à PSL d'un capital non consommable de 750 M€ (rapportant 25,6 M€ par an, aux conditions actuelles).

Des changements d'implantations géographiques

L'ensemble des services est concerné mais à des échéances différentes.

En octobre 2014, les services centraux de l'École ont quitté le siège historique de la Sorbonne pour s'installer dans des bâtiments entièrement restructurés et aménagés au 65 de la rue de Richelieu (Paris 2ème).

La bibliothèque a suivi le même mouvement en 2016 pour rejoindre, à proximité immédiate, le quadrilatère Richelieu sur l'ancien site de la Bibliothèque nationale de France (58 rue de Richelieu / 12 rue des Petits Champs, Paris 2ème). Si la prise de possession des lieux s'est faite en juin 2016, l'installation effective des ouvrages n'a eu lieu qu'entre décembre 2016 et février 2017, pour une ouverture au public en mars 2017.

Les équipes de recherche ainsi que le CTHS (actuellement à Vanves, Hauts de Seine) s'installeront en 2019 sur le Campus Concordet à Aubervilliers (Seine Saint-Denis).

L'Urfist restera implantée rue des Bernardins (Paris) dans l'attente de son déménagement sur le Campus Condorcet à une date encore inconnue.

Ces déménagements font l'objet d'un financement spécifique de l'État.

La fiabilisation du haut de bilan

Partant du constat que les états financiers de l'École ne reflétaient pas fidèlement la réalité économique en matière d'immobilisations (absence de suivi comptable et de pratique de l'amortissement des actifs immobilisés, non rattachement aux sources de financement externe, pas d'inscription du patrimoine immobilier), l'École a entamé en 2014 une importante opération de fiabilisation du haut de son bilan. Cette opération a consisté à :

- Comptabiliser à son actif les bâtiments qu'elle a reçus en affectation pour ses missions,
- Procéder à un inventaire physique de ses biens meubles et de ses logiciels,
- Rapprocher de la comptabilité les résultats de cet inventaire,
- Sortir du bilan les financements externes non rattachés aux actifs inscrits au bilan.

Les retraitements comptables correspondants ont été comptabilisés à la clôture 2015.

Ces travaux ont été poursuivis par l'intégration à l'actif en 2016, des collections de la bibliothèque et en 2017, des locaux occupés par le CTHS (voir ci-après).

A ce jour, cette fiabilisation est quasi-achevée. Restent à intégrer les locaux occupés par la Bibliothèque. Ceux-ci sont en attente d'inscription à l'actif, faute d'évaluation fiable.

L'intégration à l'actif des locaux occupés par le CTHS

Le CTHS occupe actuellement le 6^{ème} étage d'un immeuble situé 60 bld du lycée à Vanves. Ce bâtiment était jusqu'à présent inscrit à l'actif du Centre National d'Enseignement à Distance (Cned). Il a été intégré à la clôture 2017 dans les comptes de l'ENC et en parallèle, sorti de ceux du Cned. Voir § 1-2-1.

L'intégration s'est faite sur la base de la valeur globale du bien corrigée du pourcentage d'occupation de la surface totale du bâtiment par le CTHS (3 %).

Par ailleurs, l'occupation des locaux a fait l'objet juridiquement d'une régularisation via la signature d'une convention d'utilisation avec l'État, propriétaire du bâtiment.

Divers désordres dans les nouveaux locaux de la Bibliothèque

Rupture d'une canalisation

Dans la nuit du 16 au 17 mai 2017, la bibliothèque de l'École a subi un dégât des eaux suite à la fuite / rupture d'une canalisation de l'étage 6 de la BNF. Des dégâts ont été constatés sur les 4 niveaux occupés par la bibliothèque de l'École.

Sur un plan économique les conséquences sont les suivantes :

- Coûts de sauvegarde des ouvrages immédiatement après le sinistre : 13 k€ en 2017.
- Dommages subis sur les collections : ils portent environ sur 700 ouvrages inscrits à l'actif (c/216 collections). L'analyse des dommages a conduit l'établissement à les déprécier à hauteur de 31 k€
- Dommages sur l'immobilier : Ils portent essentiellement sur les plafonds, cloisons, parquets et aménagements intérieurs. Compte tenu du fait que les locaux occupés par la bibliothèque n'ont pas pu être intégrés à l'actif à ce jour, il n'a pas été possible de les déprécier. A noter que lors des travaux de remise en état des locaux, certains ouvrages (1,5 km linéaire de collection) devront être déplacés pour être stockés chez un prestataire externe. Le déménagement est estimé à 30 k€ auquel s'ajoutera le coût de l'hébergement dont la durée est estimée à 3 mois (coût inconnu à ce jour).

Indemnisation des dommages : Ce dégât des eaux est intervenu avant l'expiration de la garantie de parfait achèvement (1 an) des locaux de la Bibliothèque qui impose à l'entrepreneur de réparer tous les désordres signalés au cours de l'année qui suit la réception des travaux, quelles que soient leur importance et leur nature (article 1792-6 du code civil). Bien que le principe de l'indemnisation soit quasiment acquis, il a été décidé de ne rien comptabiliser, par prudence, compte tenu de l'incertitude du montant et des modalités de l'indemnisation.

Des infiltrations à la Rotonde

Des traces d'humidité et de moisissures ont été détectées à la Rotonde. Les premières analyses laissent penser à une malfaçon responsable d'une infiltration d'eau dans les maçonneries.

Les dommages se limitent à ce stade aux murs mais pourraient menacer à terme les ouvrages précieux entreposés dans la Rotonde.

Pour le moment aucune dépense n'a été engagée par l'École pour ce sinistre. Par ailleurs, compte tenu du fait que les locaux concernés ne sont pas inscrits à l'actif de l'École, aucune dépréciation d'actif n'a été comptabilisée à ce titre.

Ce dégât des eaux est intervenu après l'expiration de la garantie de parfait achèvement (1 an) mais toutefois dans le délai de garantie décennale (article 1792-2 du code civil) qui impose au constructeur de réparer les dommages survenus au cours des 10 années suivant la réception (dommages qui rendent l'immeuble construit impropre à sa destination comme par exemple, un défaut d'étanchéité).

Changement de plan comptable

L'instruction comptable commune du 22 décembre 2016 a diffusé un nouveau plan de comptes applicables aux établissements publics nationaux.

Celui-ci est désormais commun aux différentes catégories d'EPN en remplaçant les différentes nomenclatures de comptes qui leur étaient spécifiques. A ce titre, le plan comptable commun remplace le plan comptable M9-3 qui était jusqu'alors applicable aux universités.

Cette harmonisation s'accompagne d'une innovation significative : la suppression des opérations exceptionnelles dans le compte de résultat (charges et produits exceptionnels).

Ce nouveau plan de comptes normalement applicable aux comptes clos le 31 décembre 2016 n'a été mis en œuvre à l'École des chartes qu'en 2017. Ce report d'application qui était autorisé par l'instruction commune a été décidé afin de faire coïncider la mise œuvre du nouveau référentiel avec le déploiement de notre outil informatique Cocktail au format GBCP.

S'agissant d'un changement de méthode, la présente annexe aux comptes annuels 2017 (premier exercice du nouveau plan de comptes) présentera pour faciliter la comparaison d'une année sur l'autre, les éléments de l'exercice 2016 comme si ce nouveau plan comptable avait été appliqué dès cet exercice.

Ces retraitements dans la présentation des données 2016 concernent tout particulièrement le compte de résultat pour lesquels les retraitements sont les plus significatifs (suppression du résultat exceptionnel).

Raccourcissement du délai de reddition des comptes

En prévoyant de faire adopter ses comptes annuels 2017 par son Conseil d'administration, le 8 mars 2018, l'École des chartes respecte les dispositions du nouveau règlement relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (article 212 du décret GBCP n°2012-1246 du 7 novembre 2012) qui fixe la date limite d'adoption du compte financier, pour cette année, au 16 mars 2018.

Système d'information budgétaire et comptable

L'École utilise depuis le 1er janvier 2014 la suite logicielle Cocktail développée par le consortium Jefyco.

Cet outil étant compatible avec les dispositions du nouveau décret GBCP depuis janvier 2017, l'École sera donc en capacité cette année, contrairement à 2016, de restituer les états réglementaires de comptabilité budgétaire.

3.2. PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Référentiel comptable

L'École est soumise au régime budgétaire, financier et comptable défini aux articles R. 719-52 à R. 719-112 du Code de l'Éducation et, dans la mesure où il n'y est pas dérogé par ce dernier, aux dispositions des titres Ier et III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dit décret GBCP.

Le référentiel comptable est celui des établissements publics nationaux, opérateurs de l'État. Il se décline en trois volets indissociables :

- le recueil des normes comptables des établissements publics (juillet 2015),
- l’instruction comptable commune qui décrit les modalités de mise en œuvre des 21 normes comptables exposées dans le recueil (Instruction du 11 décembre 2017 publiée au BOFIP-GCP-17-0021 du 29 décembre 2017)
- le plan de comptes commun diffusé en annexe de l’instruction commune.

Ce référentiel comptable, largement inspiré du Plan comptable général, intègre notamment les nouveaux règlements concernant les actifs et les passifs diffusés par l’instruction DGFIP n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006.

L’École applique également les nouvelles instructions de la Direction générale des Finances publiques et en particulier :

- BOFIP-GCP-13-0004 du 31/1/2013 relatif à la comptabilisation des financements externes de l’actif dans les établissements publics nationaux,
- BOFIP-GCP-13-0023 du 6/12/2013 relatif à la comptabilisation des opérations pluriannuelles,
- BOFIP-GCP-13-0022 du 5/12/2013 relatif à la comptabilisation des subventions reçues,
- BOFIP-GCP-13-0024 du 9/12/2013 relatif à l’évaluation et la comptabilisation des passifs sociaux.

TVA et sectorisation d’activités

L’École des chartes applique les dispositions de l’instruction fiscale 3 A-4-08 n° 63 du 13 juin 2008 en vertu de laquelle elle a constitué deux secteurs d’activités distincts :

- Un secteur exonéré pour les activités d’enseignement et de formation qui sont exonérées de TVA du fait de la loi. Ainsi, le chiffre d’affaires facturé au titre de ces activités ne donne pas lieu à collecte de TVA. En contrepartie, les achats qui sont rattachés à ce secteur supportent une TVA non déductible.
- Un secteur taxable pour les opérations relatives à l’édition. Le chiffre d’affaires de ces dernières est soumis à la TVA et les achats correspondants bénéficient du droit à déduction dans sa totalité.

A noter qu’il n’est pas appliqué de prorata de déduction pour les dépenses qualifiées de mixtes, c’est-à-dire qui ne peuvent pas être affectées précisément à l’une ou l’autre de ces activités. Par défaut, ces dernières sont rattachées au secteur exonéré.

Une étude est actuellement en cours afin d’optimiser le droit à déduction.

Corrections d’erreurs

Les retraitements liés aux corrections d’erreurs et/ou régularisations sur exercices clos sont comptabilisés via les comptes de capitaux propres et sont donc exclus du résultat de l’exercice.

Ces opérations sont conformes à l’avis n° 2012-05 du 18 octobre 2012 du Conseil de la normalisation des comptes publics (CNoCP) repris dans le référentiel M9-3 de la Direction générale des Finances publiques.

3.2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d’acquisition. Ce coût est constitué du prix d’achat, des droits et taxes non récupérables et le cas échéant des frais de livraison et de mise en service.

Elles sont amorties linéairement au prorata temporis, à compter de leur date de mise en service.

Un plan d'amortissement propre à chaque catégorie d'immobilisations a été adopté par le Conseil d'administration en séance du 3 octobre 2014. Les cadences demeurent néanmoins indicatives. Elles peuvent être modifiées, au cas par cas et sur justifications, afin de traduire au mieux la durée d'utilisation spécifique d'un actif.

Les immobilisations incorporelles

Elles sont dans la pratique essentiellement composées de logiciels acquis.

Les logiciels dont le coût unitaire est supérieur à 800 € hors taxe sont inscrits à l'actif sauf s'il s'agit de l'acquisition d'un lot représentatif d'un premier équipement. Dans ce cas, il n'est pas fait application du seuil unitaire de 800 €.

Les cadences d'amortissement sont les suivantes :

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	DURÉE
Logiciels	3 ans
Autres droits et valeurs	3 ans

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges.

Les biens immobiliers

Les bâtiments sont répartis sur quatre sites :

65 rue de Richelieu, Paris 2^{ème}

Cet ensemble immobilier de 2 400 m² accueille les services centraux de l'École depuis octobre 2014, date du déménagement du site historique de la Sorbonne.

Ce bâtiment a entièrement été restructuré et rénové sous la conduite de l'Oppic (Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture). Par convention signée avec France domaine le 28 juillet 2014, l'État l'a mis à la disposition de l'École pour une durée de 15 années.

L'ensemble immobilier a été intégré dans les comptes à sa valeur vénale estimée par France domaine Paris à 12,25 M€ pour le bâti et 5,25 M€ pour le terrain (soit un total de 17,5 M€).

L'inscription s'est faite en quatre composants :

LIBELLÉ DES COMPOSANTS COMPTABLES		MONTANT TOTAL K€
C1	Structure	7 128 723
C2	Clos et couvert	1 092 114
C3	Fluides et ascenseurs	2 322 362
C4	Agencements intérieurs	1 706 800
TOTAL		12 250 000

Ces derniers ont été définis sur la base des dépenses constatées selon les lots du marché de réhabilitation passé par le maître d'ouvrage délégué.

Les cadences d'amortissement retenues sont les suivantes :

COMPOSANTS COMPTABLES		CADENCE EN ANNÉES
C1	Structure	50
C2	Clos et couvert	20
C3	Fluides et ascenseurs	25
C4	Agencements intérieurs	20

L'amortissement a débuté le 8 octobre 2014 date de la mise en service du bâtiment.

Constitutif d'un financement en nature reçu de l'État, cet ensemble immobilier a été intégré en contrepartie du compte 10411 « *Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements – État* ».

Son amortissement sera entièrement compensé par la reprise de ce dernier et n'aura donc aucun impact sur le résultat.

58 rue de Richelieu / 12 rue des Petits Champs, Paris 2^{ème}

L'École a pris possession en juin 2016 de 2000 m² issus de la restructuration du quadrilatère Richelieu de la BNF. Ces nouveaux locaux entièrement rénovés ont été aménagés en 2016 par l'École, en mobilier sur mesure et installations spécifiques afin de recevoir sur près de quatre kilomètres de linéaire, les collections de la Bibliothèque.

Hébergée jusqu'alors sur le site de la Sorbonne, la bibliothèque a déménagé 150 000 ouvrages entre décembre 2016 et février 2017. Ce n'est qu'après cette tâche délicate que la bibliothèque n'a pu ouvrir ses portes au public en mars 2017.

L'installation dans son ensemble fait l'objet d'un financement spécifique de l'État de 700 k€. Celui-ci versé en 2014 et 2015 a été comptabilisé en avances et acomptes versés (c/4419) puis reclassés en produits (c/74) ou en financement de l'actif (c/104) en 2016 et 2017, selon la nature des dépenses (charges ou investissement) exécutées dans l'exercice :

k€	UTILISATION EN 2016	UTILISATION EN 2017	TOTAL
Subvention de fonctionnement c/74	92	87	183
Financement externe de l'actif c/104	260	261	517
TOTAL	352	348	700

Ces locaux mis à disposition gratuitement par l'État font l'objet d'une convention d'utilisation avec France domaine. Un règlement intérieur fixera les modalités de répartition des charges locatives avec les autres occupants du site.

Ne disposant pas d'estimation fiable, l'École n'a pu intégrer ces locaux à son actif. En les valorisant aux mêmes conditions que l'ensemble immobilier du 65 de la rue de Richelieu, leur valeur approcherait 10 M€.

Ces locaux ont subi des dommages consécutifs à des malfaçons dans la construction. Cf. § 1-1. *Faits caractéristiques et comparabilité des comptes.*

Vanves (Hauts-de-Seine)

Le CTHS occupe une partie du 6^{ème} étage de l'immeuble situé 60 boulevard du Lycée à Vanves pour abriter ses bureaux et donc exercer sa mission de service public qui lui est confiée en vertu de son arrêté de création. L'occupation qui ne faisait l'objet jusqu'alors d'aucun titre a été régularisée en octobre 2016 par la signature d'une convention d'utilisation avec l'État propriétaire (France domaine g2). Cette convention étant signée avec plusieurs occupants, elle est complétée d'un règlement d'utilisation collective (RUC signé le 24 juin 2016, avenant du 9 mai 2017) qui précise notamment la répartition des surfaces afin de fixer les contributions respectives aux charges communes.

Selon cette répartition, le CTHS dispose de 3% de la SUB globale (privative + commune) soit 271 m².

Cet immeuble qui n'était pas inscrit à l'actif de l'École, a été intégré au bilan à la clôture sur la base des informations communiqués par le Cned qui le détenait dans ses comptes jusqu'à présent sur la base d'une évaluation faite par France domaine en janvier 2012.

L'intégration a porté sur les montants suivants au prorata de la surface occupée par le CTHS.

€	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT	CADENCE AMORTISSEMENT
Terrain	171 900,00	-	-
Gros-œuvre	137 250,00	16 485,04	50
Agencements extérieurs et intérieurs	54 900,00	32 970,08	10
Charpentes métalliques et menuiseries ext.	27 450,00	6 594,02	25
Installations techniques	41 175,00	12 363,78	20
Protection étanchéité	13 725,00	5 495,01	15
TOTAL :	446 400,00	73 907,93	

Les travaux réalisés par le Cned sur le bâtiment entre 2012 et 2017 ont également été intégrés dans les comptes de l'École :

€	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT	CADENCE AMORTISSEMENT
Travaux sur le bâtiment	137 643,09	4 203,28	30
Agencements extérieurs et intérieurs	7 711,13	2 421,62	10
TOTAL	145 354,22	6 624,90	

17 rue des Bernardins, Paris 5^{ème}

Propriété de l'État, ces locaux sont mis à la disposition de l'École gratuitement en vertu d'une convention d'utilisation signée avec France domaine en 2014.

D'une superficie de 236 m², ces locaux ont été inscrits à l'actif de l'École à leur valeur vénale. Celle-ci s'élève au total à 1 350 000 € dont 360 000 € au titre du terrain conformément au rapport d'évaluation de France domaine Paris en date du 27 janvier 2015.

Compte tenu du déménagement à moyen terme de l'Urfist sur le campus Condorcet, il a été décidé de ne pas retenir l'approche par composants.

Le bien est amorti sur une durée uniforme de 30 ans.

Constitutif d'un financement en nature reçu de l'État, cet ensemble immobilier est intégré à l'actif en contrepartie du compte 10411 « *Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements – État* ». Son amortissement sera entièrement compensé par la reprise de ce dernier et n'aura donc aucun impact sur le résultat.

La Sorbonne, Paris 5^{ème}

Siège historique, la Sorbonne n'héberge désormais plus aucun service de l'École depuis 2014.

Travaux et agencements

Les travaux et agencements comptabilisés à l'actif sont amortis selon les cadences suivantes :

COMPOSANTS COMPTABLES		CADENCE EN ANNÉES
C1	Structure	50
C2	Clos et couvert	20
C3	Fluides et ascenseurs	25
C4	Agencements intérieurs	20

La charge d'amortissement n'est pas neutralisée sauf si leur financement est assuré par une subvention comptabilisée en comptes de capitaux.

Les biens meubles corporels

Tout bien dont le coût unitaire est supérieur à 800€ hors taxe est inscrit à l'actif à deux exceptions près :

- Les ordinateurs (unités centrales hors tablettes) qui seront comptabilisés à l'actif quelle que soit leur valeur unitaire,
- Les lots de matériels dont la valeur unitaire est inférieure à ce seuil et constituant un premier équipement ou le renouvellement d'un premier équipement.

Les biens meubles ont fait l'objet en 2014 d'un inventaire physique. Celui-ci a été rapproché de la comptabilité.

Les biens meubles sont amortis selon les cadences suivantes :

INTITULÉS	CADENCES (ANNÉES)
INSTALLATIONS TECHNIQUES ET MATÉRIELS	
Installations techniques ou complexes	10
Matériel scientifique	10
Matériel d'enseignement	5
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Installations générales, agencements, aménagements divers	10
Matériel de transport	5
Matériel de bureau	5
Mobilier de bureau	10
Matériel informatique	3
Matériels divers	5

Depuis 2016, les acquisitions d'ouvrages de la bibliothèque sont comptabilisés à l'actif au compte 216 « collections ». Compte tenu de leur spécificité, ces ouvrages ne sont pas amortis. Cf. § 2-1. « *L'intégration à l'actif des collections de la bibliothèque* ».

L'intégration à l'actif des collections de la bibliothèque

Profitant de l'inventaire de ses collections mené en 2015 afin de préparer le déménagement de la bibliothèque, l'École a procédé à une estimation de la valeur vénale des ouvrages.

Considérant son objet et sa spécificité, l'École a décidé d'inscrire sa collection à l'actif de son bilan afin de valoriser cet important outil de production destiné à l'enseignement et à la recherche historique.

La bibliothèque œuvrant dans une logique de conservation au service d'une connaissance cumulative, ses ouvrages ont vocation à être conservés à travers le temps sans perdre leur valeur d'usage ou d'objet. Il a donc été décidé de ne pas amortir cet actif.

L'inscription en 2015 a porté sur 5,7 millions € en contrepartie des capitaux propres.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les nouvelles acquisitions sont suivies à l'actif.

CATÉGORIES	VALORISATION EN €
Livres anciens (avant 1815)	485 289
Réserve	366 217
Monographies et usuels 19ème siècle	1 520 412
Monographies et usuels 20ème siècle	2 638 974
Périodiques	527 341
Estampes	58 530
Cartes	6 624
Tirés à part	37 398
Documents remarquables	61 000
Autres	24 330
TOTAL :	5 726 075

3.2.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les financements externes de l'actif (FEA) correspondent :

- soit à des financements en nature représentant la contrepartie de biens mis à disposition ou remis en pleine propriété (contrepartie par exemple des bâtiments affectés par l'État à notre université),
- soit à des financements en espèces destinés à l'acquisition d'actifs immobilisés (subventions d'investissement par exemple).

Par dérogation au plan comptable général du fait de la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social à proprement parler, les financements versés par l'État sont inscrits au c/10 intitulé dans le plan comptable M 9-3 « financement de l'actif par l'État ».

Les financements versés par des tiers autres que l'État sont classés au c/13 intitulé dans le plan comptable M 9-3 « financement de l'actif par des tiers ».

Le classement comptable distingue de plus les financements rattachables de ceux non rattachables à des actifs déterminés. Cette présentation permet de faire évoluer la valeur comptable des financements reçus, symétriquement à celle des actifs financés en reprenant au compte de résultat le financement au même rythme que les actifs (c/78 reprises sur amortissements).

Ils sont enregistrés dans les capitaux propres au moment de leur notification.

Cette présentation fait suite à l'instruction du 18 décembre 2012 de la Direction générale des Finances publiques relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux. Elle est appliquée à l'ÉNC depuis le 1^{er} janvier 2013.

FINANCEMENTS EXTERNES DE L'ACTIF	COMPTES
Financement par l'État	c/101 – non rattaché à un actif déterminé
	c/104 – rattaché à un actif déterminé
Financement par des tiers autres que l'État	c/131 – non rattaché à un actif déterminé
	c/134 – rattaché à un actif déterminé

3.2.3. STOCKS

Sont suivis en comptes de stock selon la méthode de l'inventaire intermittent les ouvrages édités par la Direction des éditions ainsi que le CTHS.

Les ouvrages sont valorisés à leur coût de revient à hauteur des seuls coûts directs externes.

À la clôture, ils font l'objet d'une dépréciation pour mévente en fonction de l'ancienneté des titres :

Ouvrage paru en N :	Taux de dépréciation :
— Au 31/12/N :	0%
— Au 31/12/N+1 :	50%
— Au 31/12/N+2 :	80%
— A partir du 31/12/N+3 :	100%

3.2.4. CRÉANCES

Les créances sont suivies au poste c/41 « Clients » ou c/44 « Subventions » selon leur nature.

Le cas échéant, elles sont reclassées en créances douteuses à la clôture de l'exercice et dépréciées si leur recouvrement est compromis.

3.2.5. RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS À L'EXERCICE

Droits d'inscriptions

Les droits d'inscriptions perçus au titre d'une année universitaire sont répartis à hauteur de 4/12^{ème} sur l'exercice civil qui s'achève (septembre à décembre) et 6/12^{ème} sur l'exercice suivant.

Contrats pluriannuels

Les contrats concernés sont essentiellement ceux conclus au titre de la recherche ou de la formation continue. Considérant que la méthode dite à l'avancement conduit à une meilleure information, l'École a fait le choix de comptabiliser le chiffre d'affaires de ces contrats en fonction de leur avancement.

En ce qui concerne la recherche, l'avancement est déterminé selon un prorata calculé en fonction des coûts réellement encourus au titre de chacune des conventions.

En ce qui concerne la formation continue, il est déterminé en fonction du nombre d'heures réellement réalisées à la clôture de l'exercice en comparaison du nombre total d'heures de la formation.

En fonction du rythme de facturation propre à chacun des contrats (facturation de la totalité de la prestation à la signature), les retraitements donnent lieu à la comptabilisation de produits comptabilisés d'avance.

Les contrats sont considérés avec un résultat prévisionnel nul.

Les passifs sociaux

Les passifs sociaux constituent des engagements pris par l'établissement à l'égard de ses personnels payés, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice.

Dans la pratique, il s'agit principalement des droits à congés ainsi que les heures complémentaires d'enseignement dispensées avant la clôture de l'exercice mais dont le paiement est différé sur l'exercice suivant.

Leurs modalités de comptabilisation sont conformes à l'instruction du 27 novembre 2013 de la Direction générale des Finances publiques.

Les heures complémentaires et les vacances d'enseignement

Ces heures d'enseignement sont payées aux intervenants traditionnellement avec un décalage de quelques mois.

Les heures exécutées dans l'exercice et dont le paiement aux enseignants est différé en 2017 ont été recensées à la clôture et ont donné lieu à charges à payer.

Les congés payés non pris et les jours épargnés sur compte épargne temps (CET)

Ces jours représentent une dette de l'établissement envers son personnel.

Compte tenu de la particularité du statut des enseignants-chercheurs, leur évaluation ne concerne par principe que le personnel administratif. L'établissement ne bénéficiant pas des responsabilités et compétences élargies (RCE). Leur recensement ne porte de plus que sur les personnels payés sur budget propre.

Les jours de congés payés non pris à la clôture de l'exercice et les jours de congés déposés sur un compte épargne-temps sont évalués en fin d'exercice sur la base du coût journalier brut chargé (base 260 jours ouvrés).

Les jours épargnés sur CET au 31 décembre 2016 qui seront indemnisés en 2017 sont valorisés selon le barème d'indemnisation forfaitaire journalier en vigueur : 125 € pour un cadre A, 80 € pour un cadre B et 65 € pour un cadre C.

Ces passifs sont comptabilisés selon leur statut, soit en charges à payer soit en provision pour risque et charges :

STATUT DES JOURS DE CONGÉS		MODALITÉ DE COMPTABILISATION
Congés annuels 2017 non pris au 31/12/2017		Charge à payer
Jours épargnés sur CET	Dont l'indemnisation interviendra en 2018	
	Jours maintenus sur les CET	Provision pour risques et charges (*)

(*) pour tenir compte du caractère incertain de la date où les jours seront finalement utilisés par le personnel.



4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

4.1. ACTIF

Montants en €

ACTIF		NOTES DE RENOI À L'ANNEXE	EXERCICE 2017			2016
			BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			13 153,98	-12 760,44	393,54	1 238,14
205	Logiciels et droits similaires		13 153,98	-12 760,44	393,54	1 238,14
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			27 131 706,62	-2 045 228,13	25 086 478,49	24 840 693,84
211	Terrains		5 781 900,00	-	5 781 900,00	5 610 000,00
213	Constructions		13 851 337,05	-1 413 384,46	12 437 952,59	12 455 125,67
214	Constructions sur sol d'autrui					
215	Installations techniques, matériels et outillage		95 531,98	-20 836,51	74 695,47	51 319,95
216	Collections		6 038 526,05	-33 075,33	6 005 450,72	5 985 840,70
218	Autres immobilisations corporelles		1 364 411,54	-577 931,83	786 479,71	738 407,52
238	Avances et acomptes versés sur commande				-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			11 364,94	-	11 364,94	11 364,94
26	Participations et créances rattachées		10 000,00	-	10 000,00	10 000,00
27	Autres immobilisations financières		1 364,94	-	1 364,94	1 364,94
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		❶	27 156 225,54	-2 057 988,57	25 098 236,97	24 853 296,92
STOCKS		❷	857 063,87	-732 144,05	124 919,82	92 525,33
331	Produits en cours		63 994,05		63 994,05	35 310,16
355	Produits finis		793 069,82	-732 144,05	60 925,77	57 215,17
CRÉANCES		❸	462 950,80		462 950,80	402 047,69
409	Avances et acomptes versés sur commandes		-		-	-
411/418	Créances clients et comptes rattachés		378 433,68		378 433,68	314 282,96
42 à 47	Autres créances		84 517,12		84 517,12	87 764,73
DISPONIBILITÉS		❹	2 704 931,92		2 704 931,92	2 143 288,96
50	Valeurs mobilières de placement		-		-	-
51	Banque, établissements financiers et assimilés		2 704 280,55		2 704 280,55	2 143 115,00
53-54	Caisse et Régie		651,37		651,37	173,96
TOTAL ACTIF CIRCULANT			4 024 946,59	-732 144,05	3 292 802,54	2 637 861,98
486	Charges constatées d'avance	❺	5 596,00	-	5 596,00	17 672,36
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION			5 596,00	-	5 596,00	17 672,36
TOTAL			31 186 768,13	-2 790 132,62	28 396 635,51	27 508 831,26

4.1.1. ACTIF IMMOBILISÉ : NOTE ①

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ainsi que leurs amortissements ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2017 :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (VALEURS BRUTES)	VALEUR 1/1/2017	ACQUISITIONS 2017	CESSIONS, SORTIES ET MISE EN SERVICE 2017	VALEUR AU 31/12/2017
Logiciels, concessions et droits similaires – c/2053	13	–	–	13
TOTAL	13	–	–	13

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	VALEUR AU 1/1/2017	DOTATIONS 2017	CESSIONS, SORTIES ET MISE EN SERVICE 2017	CUMUL AU 31/12/2017
Logiciels, concessions et droits similaires – c/280531	12	1	–	13
TOTAL	12	1	–	13

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2017 :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (VALEURS BRUTES)	VALEUR AU 01/01/2017	INTÉGRATION À L'ACTIF	ACQUISITIONS 2017	CESSIONS, SORTIES ET MISE EN SERVICE 2017	VALEUR AU 31/12/2017
c/211 Terrains	5 610	172	–	–	5 782
c/213 Constructions	13 367	379	105	–	13 851
c/215 Installations techniques, matériel et outillage	54	41	–	–	96
c/216 Collections	5 987	–	52	–	6 039
c/218 Autres immobilisations corporelles	1 154	–	211	-7	1 364
TOTAL c/21	26 172	592	368	-7	27 132

L'intégration à l'actif concerne les locaux du CTHS situés Boulevard du Lycée à Vanves. Cf. § 1-1.

Les acquisitions nouvelles s'élèvent au total à 368 k€ :

Aménagement de la Bibliothèque (262 k€) :

– Mobilier	160 k€
– Signalétique	82 k€
– Divers	20 k€

Acquisitions ouvrages Bibliothèque (52 k€)

Bâtiment du 65 rue de Richelieu (35 k€)

— Autres travaux et installations	18 k€
— Matériel informatique	15 k€
— Divers	2 k€

CTHS - Matériel informatique (19 k€)

Les amortissements sur immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante sur 2017 :

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	VALEUR AU 1/1/2017	INTÉGRATION À L'ACTIF	DOTATIONS 2017	CESSIONS, SORTIES ET MISE EN SERVICE 2017	CUMUL AU 31/12/2017
c/2813 – Constructions	912	68	433	–	1 413
c/2815 – Installations techniques, matériel et outillage	3	12	5	–	21
c/2816 – Collections	1	–	1	31	33
c/2818 – Autres immobilisations corporelles	415	–	163	–	578
TOTAL	1 331	81	602	31	2 045

Les collections ont été dépréciées à hauteur de 31 k€ suite au dégât des eaux subi dans la Bibliothèque en mai 2017 (voir § 1-1.).

Immobilisations financières

Les immobilisations financières n'ont pas varié au cours de l'exercice 2017 :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	VALEUR AU 1/1/2017	AUGMENTATIONS 2017	DIMINUTIONS 2017	VALEUR AU 31/12/2017
Participations et créances rattachées à des participations	10	–	–	10
Autres immobilisations financières	1	–	–	1
TOTAL	11	0	0	11

Dans le cadre d'une convention d'association, l'École a pris part à hauteur de 10 k€ au capital de la Comue « Sorbonne Universités » en tant que membre associé.

Les immobilisations financières ne sont pas dépréciées.

4.1.2. STOCKS : NOTE ②

STOCKS (ACTIF CIRCULANT)	VALEUR BRUTE AU 1 ^{er} JANVIER 2017	VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2017
En-cours de production de biens	35	64
Produits finis :	1 174	793
<i>Publications ENC – DRE</i>	206	223
<i>Publications CTHS</i>	968	570
TOTAL	1 209	857

Les en-cours de production de biens représentent les ouvrages du CTHS en cours de fabrication au CTHS ou à la Direction des éditions.

Les ouvrages édités par la Direction des éditions (DRE) sont vendus au public soit directement par l'École soit pour l'essentiel, via l'intermédiaire de diffuseurs. Ainsi, depuis décembre 2013, l'École recourt à la Fondation Maison des sciences et de l'homme (FMSH) via :

- le « Centre interinstitutionnel pour la diffusion » en ce qui concerne les ventes en librairies,
- le « Comptoir des presses d'université » pour les ventes au détail (particuliers et institutions).

En réorganisant les circuits de vente de ses ouvrages, l'École a rassemblé en un lieu unique (Entrepôts de Seine et Marne et d'Ile-de-France – ESMIF) ses stocks auparavant dispersés en six lieux différents dont un à l'étranger. Cette opération s'est accompagnée du pilonnage d'exemplaires excédentaires afin de gérer au mieux les coûts de stockage et la particularité d'un catalogue de fonds à rotation lente.

Les ouvrages édités par le CTHS sont vendus soit directement par le CTHS soit par l'intermédiaire de la Sodis, filiale du groupe Gallimard, qui intervient comme distributeur auprès des libraires. La diffusion est assurée par l'Afpud (L'Association française des Presses d'université) en France et Gallimard Export à l'étranger.

Les stocks font l'objet de dépréciations pour mévente :

DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS (PRODUITS FINIS)	VALEUR AU 1 ^{er} JANVIER 2017	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2017
<i>Valeur brute</i>	206	223
<i>Dépréciation</i>	-193	-199
VALEUR NETTE DU STOCK ENC – DRE	13	25
<i>Valeur brute</i>	968	570
<i>Dépréciation</i>	-924	-534
VALEUR NETTE DU STOCK CTHS	44	36

4.1.3. CRÉANCES : NOTE ③

Les créances de l'actif circulant sont composées des postes suivants :

CRÉANCES (ACTIF CIRCULANT)	VALEUR AU 1 ^{er} JANVIER 2017	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2017
Avances et acomptes versés sur commande	–	–
Créances clients et comptes rattachés	314	378
Total autres créances	88	85
<i>Subventions à recevoir c/441 et 443</i>	3	4
<i>Comptes de TVA c/445</i>	48	60
<i>Autres</i>	37	20
TOTAL	402	463

Le poste « créances clients et comptes rattachés » inclut 13 k€ de produits à recevoir.

Aucune créance n'est dépréciée au 31 décembre 2017.

4.1.4. TRÉSORERIE : NOTE ④

En tant qu'établissement public, l'École a obligation de déposer ses fonds au Trésor Public. C'est donc via la Direction des Finances publiques de la région Ile-de-France – Paris (DRFiP) que les opérations de trésorerie sont exécutées.

La trésorerie nette de l'établissement est composée des éléments suivants :

TRÉSORERIE	VALEUR AU 1 ^{er} JANVIER 2017	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2017
Valeurs mobilières de placement	–	–
<i>Valeurs à l'encaissement</i>	1	3
<i>Compte de dépôt (DFT)</i>	2 142	2 701
<i>Caisse et régies</i>	–	1
Total Disponibilités	2 143	2 705
Paiements émis non débités à la clôture	–	–
TRÉSORERIE NETTE	2 143	2 705

3.1.5. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE : NOTE ⑤

Il s'agit de charges ayant été comptabilisées en 2017 mais qui se rattachent à 2018.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	VALEUR AU 1 ^{er} JANVIER 2017	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2017
Charges constatées d'avance – c/486	18	6

Sont essentiellement concernées les charges relatives aux contrats de maintenance, abonnements et locations mobilières payables d'avance.

4.2. PASSIF

Montants en €

PASSIF		NOTES DE RENVOI À L'ANNEXE	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
101	Financements non rattachés à des actifs déterminés (État)		–	–
104	Financements rattachés à des actifs déterminés (État)		18 822 558,08	18 590 440,25
106	Réserves		7 031 703,08	6 247 556,65
11	Report à nouveau		–	–
12	Résultat de l'exercice		807 684,95	784 146,43
131	Financement non rattachés à des actifs déterminés (Autres tiers)		–	–
134	Financement rattachés à des actifs déterminés (Autres tiers)		109 383,00	109 383,00
TOTAL CAPITAUX PROPRES		6	26 771 329,11	25 731 526,33
151	Provisions pour risques		13 500,00	13 500,00
158	Autres provisions pour charges		24 988,00	7 986,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		7	38 488,00	21 486,00
165	Dépôts reçus		38,12	38,12
419	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		–	–
4419	Avances sur subventions		124 000,00	527 472,05
40	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		654 937,35	485 546,08
43-44	Dettes fiscales et sociales		5 936,69	2 037,69
42-46-47	Autres dettes		162 498,50	160 048,80
5121	Caisse des dépôts		–	–
5159	Virements en cours		87,74	87,74
TOTAL DETTES		8	947 498,40	1 175 230,48
487	Produits constatés d'avance	9	639 320,00	580 588,45
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION			639 320,00	580 588,45
TOTAL			28 396 635,51	27 508 831,26

4.2.1. CAPITAUX PROPRES : NOTE 6

Les capitaux propres ont varié comme suit en 2017 :

CAPITAUX PROPRES	VALEUR AU 1 ^{er} JANVIER 2017	AUGMENTATIONS 2017	DIMINUTIONS 2017	VALEUR AU 31/12/2017
Financements reçus de l'État non rattachés à des actifs déterminés <i>Fiabilisation du passif - Sorties de financements</i>	-	-	-	-
Financements reçus de l'État rattachés à des actifs déterminés	18 590	853	-621	18 823
<i>Intégration bâtiment Vanves</i>	-	592	- 81	-
<i>Aménagement de la Bibliothèque</i>	-	261	-	-
<i>Quotes-parts de l'exercice</i>	-	-	- 540	-
Réserves	6 248	784	-	7 032
<i>Affectation du résultat 2016</i>	-	784	-	-
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat 2016	784	-	-784	-
<i>Affectation en réserves</i>	-	-	- 784	-
Résultat 2017	-	808	-	808
TOTAL :	25 622	2 445	- 1 405	26 662

FINANCEMENTS PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT	VALEUR AU 1 ^{er} JANVIER 2017	SUBVENTIONS REÇUES 2017	QUOTES- PARTS REPRISES	VALEUR AU 31/12/2017
Financements non rattachés à des actifs	0	-	-	0
Financements rattachés à des actifs	109	-	-	109
TOTAL	0	0	0	0

La présentation des capitaux propres des établissements publics nationaux diffère sensiblement du plan comptable général du fait de la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social à proprement parler et dont les fonds propres sont apportés principalement par l'État.

Les capitaux propres de l'établissement sont ainsi composés :

- des financements reçus de l'État

Ceux-ci sont constitués de financements soit en espèces (subventions) soit en nature. En nature, ils représentent essentiellement la contrepartie des biens remis en affectation à l'établissement pour que celui-ci exerce ses missions de service public.

Lorsqu'ils sont rattachés à un bien identifié, ils sont repris par quotes-parts au résultat au même rythme que l'amortissement des biens.

Les financements nouveaux de l'exercice correspondent :

- à la subvention versée en 2014 et 2015 par l'État pour financer l'installation de la Bibliothèque sur le site BNF. Ce financement a été conservé en avances et acomptes reçus dans l'attente de son utilisation effective (voir 1-2-1). Les 261 k€ comptabilisés en 2017 viennent couvrir les dernières dépenses réalisées pour cette opération.
- et à l'intégration du bâtiment abritant les services du CTHS à Vanves (Cf. 1-2-1).
- des réserves de l'établissement et du report à nouveau :
Ceux-ci représentent le montant cumulé des résultats d'exploitation et des reports à nouveau des exercices précédents. Ils sont affectés en réserves sur décision du Conseil d'administration.
- du résultat bénéficiaire de l'exercice 2017 (+808 k€).

4.2.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : NOTE 7

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS AU 1/1/2017	DOTATIONS 2017	REPRISES 2017	PROVISIONS AU 31/12/2017
Provisions pour risques	14	–	–	14
Jours de congés épargnés sur CET	8	16	–	24
TOTAL	21	16	–	38

Aucun litige n'a été identifié que ce soit avec le personnel ou avec d'autres tiers.

La provision de 14 k€ couvre le risque de reversement d'une subvention perçue en 2016.

4.2.3. DETTES : NOTE 8

Les avances sur subvention (124 k€) représentent la part non encore utilisée de financements attribués par le MESR.

L'essentiel des dettes est composé de dettes fournisseurs (655 k€) dont une part significative représente des factures non parvenues au 31/12/2017.

Les postes « Dettes » incluent les charges à payer détaillées ci-dessous :

CHARGES À PAYER	VALEUR AU 1 ^{er} JANVIER 2017	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2017
Fournisseurs c/408	485	655
Personnel c/428	25	22
<i>Heures complémentaires et vacations d'enseignement</i>	20	16
<i>Congés payés acquis et non pris au 31 décembre</i>	3	3
<i>Jours épargnés sur CET dont l'indemnisation interviendra en N+1</i>	1	2
<i>Autres</i>	–	–
Charges sociales c/ 438	2	6
TOTAL	513	683

Pour plus d'explications concernant les charges à payer relatives au personnel il convient de se référer au § 1-2-6 « Rattachement des charges et des produits à l'exercice ».

4.2.4. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE : NOTE ⑨

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	VALEUR AU 1 ^{er} JANVIER 2017	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2017
Droits d'inscription	12	15
Prestation de recherche	530	603
Formation continue	7	13
Mises à disposition de personnel	23	–
Autres	9	9
TOTAL	581	639

Il s'agit de produits ayant été comptabilisés en 2017 mais qui se rattachent à 2018 ou aux exercices suivants. (Cf. § 1-2-6).

Les produits constatés d'avance relatifs aux droits d'inscription représentent la part des droits encaissés à la rentrée universitaire 2017/2018 mais se rattachant à la période allant de janvier à juin 2018.

Ceux relatifs à la recherche ou à la formation continue représentent le chiffre d'affaires ou les subventions facturés en avance par rapport aux prestations.

Les principaux financements constatés d'avance au 31/12/2017 sont :

– Projet Biblissima (Financement Equipex versé par Campus Condorcet) :	213 k€
– Diverses actions 2016 (Financement Idex versé par PSL) :	196 k€
– Projet AAP Générique et Acronavarre (Financements versés par l'ANR) :	130 k€



5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Le résultat de l'exercice 2017 est bénéficiaire de +808 k€ confirmant le rétablissement particulièrement notable enregistré en 2016 après quatre années déficitaires consécutives :

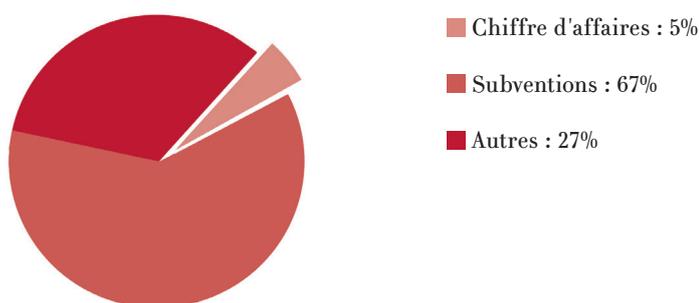
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Résultats	-173 k€	-350 k€	-389 k€	-52 k€	+784 k€	+808 k€

5.1. PRODUITS

Montants en €

PRODUITS		NOTES DE RENOI À L'ANNEXE	2016		2017		VARIATION 2016/2017	
PRODUITS D'EXPLOITATION		①	4 968 597,79		4 948 599,74		0%	
SOUS TOTAL A – CHIFFRE D'AFFAIRES NET			267 278,96		268 773,70		1%	
707	Ventes de marchandises					–		
70	Prestations de services (sauf 707)			267 278,96		268 773,70		1%
SOUS-TOTAL B			4 701 378,83		4 679 826,04		0%	
71	Production stockée			-20 632,57		-352 073,22		NS
72	Production immobilisée			–		–		
74	Subventions d'exploitation			3 054 164,25		3 328 269,98		9%
781	Reprises sur amortissements et provisions			1 608 776,67		1 656 754,38		3%
791	Transferts de charges					–		
75	Autres produits			59 070,48		46 874,90		-21%
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			–		–			
PRODUITS FINANCIERS								
766	Gains de change		–		–	–		
767	Produits nets cessions de valeurs mobilières de placement			–		–		
786	Reprises sur amortissements et provisions			–		–		-
TOTAL DES PRODUITS			4 968 657,79	–	4 948 599,74	–	0%	
RÉSULTAT			–	–	–	–		
Perte								
TOTAL GÉNÉRAL			4 968 657,79		4 948 599,74			

Répartition des produits par nature (2017)



5.1.1. PRODUITS D'EXPLOITATION : NOTE ①

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente la capacité de l'École à générer des ressources propres en dehors des subventions qu'elle perçoit.

Il se décompose de la façon suivante :

CHIFFRE D'AFFAIRES		2016	2017
c/7065	Droits de scolarité	14	21
c/7065	Formation continue et VAE	148	122
c/7066	Colloques	4	1
c/7066	Ventes de publications	85	90
c/7084	Personnel refacturé	7	24
Autres	Autres prestations	9	12
TOTAL		267	269

Droits de scolarité

NOMBRE TOTAL D'INSCRIPTIONS	2016/2017	2017/2017
Master	47	68
Doctorat	23	28
Auditeurs libres	10	8
TOTAL	80	104

La progression du chiffre d'affaires s'explique par la hausse du nombre d'inscrits en formation initiale à la rentrée 2017, notamment suite à l'ouverture du Master « Humanités numériques » et la montée en puissance du Master « Histoire transnationale » ouvert en 2016 (ouverture du M2 en septembre 2017).

Les montants des droits d'inscription sont fixés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils n'ont pas varié entre 2016 et 2017.

Ces droits d'inscription concernent les étudiants accueillis sur des cursus universitaires. Ils ne concernent pas les étudiants recrutés sur concours qui suivent le cursus d'archiviste paléographe. Ces derniers qui ont le statut d'élève fonctionnaire stagiaire se destinent aux carrières de conservateur du patrimoine, des bibliothèques ou des archives dans le secteur public.

Formation continue

L'activité de formation continue est partagée entre l'URFIST et l'École.

CHIFFRE D'AFFAIRES	2016	2017	ÉVOLUTION
ENC	132	100	-24%
URFIST	16	16	3%
TOTAL	148	16	-21%

ÉCOLE – VOLUME D'ACTIVITÉ	2016	2017	ÉVOLUTION
Nombre d'heures x participants	5 086	5193	+2%

Ventes de publications

Sont suivies à cette rubrique les ventes d'ouvrages de la Direction des éditions et du CTHS.

NOMBRE D'OUVRAGES	2016	2017	ÉVOLUTION
ENC – ventes directes	245	73	-62%
ENC – via distributeurs	1 103	551	-50%
CTHS – ventes directes	480	504	5%
CTHS – via distributeurs	3 257	3 460	6%
TOTAL	5 085	4 588	-10%

CHIFFRE D'AFFAIRES	2016	2017	ÉVOLUTION
ENC – ventes directes	4	1	-75%
ENC – via distributeurs	17	7	-59%
CTHS – ventes directes	10	11	10%
CTHS – via distributeurs	54	71	31%
TOTAL	85	90	6%

La chute des ventes directes à l'École s'explique par la non reconduction de la braderie organisée en mai 2016.

Celle constatée auprès du distributeur est consécutive à des difficultés internes au sein de FMSH diffusion en charge de la distribution du catalogue de l'École mais en raison du faible nombre de nouvelles parutions 2017.

Au CTHS, la progression du chiffre d'affaires traduit logiquement la reprise de son activité d'édition qui avait été freinée en 2016 afin de la rationaliser. 7 nouveaux livres ont été publiés en 2017 contre 4 seulement en 2016.

Le catalogue de la Direction des éditions est composé de 196 titres disponibles à la vente (+4 en 2017), celui du CTHS, de 409 titres (+7 en 2017).

A noter que les ventes d'ouvrages sont en repli de 56% depuis 2013 soit -113 k€ de chiffre d'affaires correspondant à 6 000 ouvrages.

Personnel refacturé

Est ici retracée la refacturation de la masse salariale des personnels de l'École mis à la disposition d'établissements partenaires.

Production stockée

L'important déstockage constaté en 2017 (-352 k€) est consécutif au pilonnage d'une partie des stocks d'ouvrages au CTHS (31 000 exemplaires pour une valeur brute d'environ 400 k€). Les ouvrages concernés étant pour la plupart dépréciés à 100%, l'effet a été compensé par la reprise de leurs dépréciations.

Subventions

RUBRIQUE	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2016	2017	EVOLUTION
c/741	État	2 922	3 177	9%
c/744	Collectivités et organismes publics	102	145	42%
c/746	Dons et legs	26	2	-93%
c/748	Autres	5	5	–
TOTAL		3 054	3 328	+9%

État

RUBRIQUE	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2016	2017	EVOLUTION
c/7411	Ministère de tutelle	2 694	3 003	11%
c/741311	ANR Idex	222	174	-22%
c/741312	ANR hors Idex	5	1	-87%
TOTAL		2 922	3 177	+9%

L'École est essentiellement financée par des subventions d'exploitation qui représentent 67% de ses produits soit 3 328 k€. La principale d'entre elles est la subvention pour charges de service public versée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). Celle-ci s'élève à 2 861 k€ en 2017. Elle tient compte de la dotation destinée à couvrir les charges locatives liées à l'occupation de la Bibliothèque sur le site BNF.

La hausse des financements accordés par le ministère de tutelle s'explique par :

- Financement de l'aménagement de la bibliothèque 87 k€
- Financement ponctuel d'un poste 55 k€
- Charges de fonctionnement de la bibliothèque 120 k€

Le financement spécifique de l'État pour l'installation de la Bibliothèque dans ses nouveaux locaux (700 k€ au total) a été comptabilisé selon la nature des coûts encourus (investissement ou fonctionnement), en financement externe de l'actif ou en produits, à hauteur des dépenses supportées. Ce financement versé en 2014 et 2015 est désormais entièrement consommé à la clôture 2017 (Cf. § 1-2-1).

Les autres subventions État comptabilisées en 2017 sont :

FINANCEUR IDEX	MONTANT TOTAL DU FINANCEMENT	MONTANT COMPTABILISÉ EN 2017	AVANCEMENT DU PROJET AU 31/12/2017
Campus Condorcet (Equipex) Projet Biblissima	488	48	56%
Paris Sciences et Lettres - PSL Actions 2016 - Diverses actions formation	304	72	24%
Paris Sciences et Lettres - PSL Séminaire « Art et corporéité »	18	13	72%
EPHE Contrat de recherche post doctoral	53	13	25%
Paris Sciences et Lettres - PSL e-philologie	44	11	32%

Collectivités et organismes publics

Ces financements sont essentiellement constitués d'aides à la publication

Dons et legs

Ces dons ont été collectés essentiellement dans le cadre de la campagne de mécénat « Sauvez nos reliures » et « Sauvez les ouvrages abîmés ». Ils sont comptabilisés en produits à hauteur des dépenses encourues au cours de l'exercice dans le cadre de l'opération. Les dons collectés mais non consommés sont comptabilisés en produits comptabilisés d'avance (9 k€ en 2017).

Reprises sur amortissements et provisions

Ces reprises sont relatives à :

- l'annulation des dépréciations du stock d'ouvrages au 31/12/2016 1 117 k€
- la reprise des quotes-parts des financements externes de l'actif 540 k€

Cette dernière permet de compenser la charge de l'amortissement des biens financés par l'État ou d'autres tiers.

5.2. CHARGES

Montants en €
Répartition des charges par nature (2017)

CHARGES		NOTES DE RENVOI À L'ANNEXE	2016		2017		VARIATION 2015/2016	
CHARGES D'EXPLOITATION			4 182 955,83		4 140 914,79		-1%	
ACHATS DE MARCHANDISES DANS L'EXERCICE								
607-608-6097	Achats de marchandises							
ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS			129 069,80		271 396,86		110%	
601	Achats stockés - matières premières et fournitures							
602	Achats stockés - autres approvisionnements							
603	Variation des stocks (approvisionnement et marchandises)							
604	Achats d'études et prestations			45 475,62		151 017,95		232%
606	Achats non stockés de matières et fournitures			83 594,18		120 378,91		44%
SERVICES EXTÉRIEURS			555 698,85		704 127,80		27%	
611	Sous traitance générale							
612	Crédit bail							
613	Locations			40 383,78		45 460,13		13%
614	Charges locatives et de copropriété			284 101,88		389 402,14		37%
615	Travaux d'entretien et réparation			109 575,26		129 522,42		18%
616	Primes d'assurance			11 429,72		10 693,54		-8%
617	Études et recherches							
618	Divers			110 208,21		129 049,57		17%
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS			685 083,02		656 044,59		-4%	
621	Personnel extérieur à l'établissement					21 688,76		
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			41 448,17		38 197,79		-8%
623	Publicité, publications, relations publiques			25 007,55		35 175,34		-41%
624	Transports			44 513,71		50 337,63		13%
625	Déplacements missions et réceptions			160 723,17		179 256,25		12%
626	Frais postaux et télécommunications			67 421,59		55 116,06		18%
627	Services bancaires			165,60		157,78		-5%
628	Divers			345 803,23		276 114,98		-20%
IMPÔTS ET TAXES			18 742,54		17 440,64		-7%	
631 et 633	Impôts, taxes et versements assimilés (rémun.)			14 474,27		15 016,47		4%
635 et 637	Impôts, taxes et versements assimilés (autres)			4 268,27		2 424,17		-43%
CHARGES DE PERSONNEL			945 038,87		936 776,20		-1%	
641	Rémunérations du personnel			658 555,81		642 379,90		-2%
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance			230 896,59		234 030,63		1%
647	Autres charges sociales			55 586,47		60 365,67		9%
648	Autres charges de personnel							
AUTRES CHARGES			153 978,19		171 832,15		10%	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences			41 462,58		56 985,64		37%
654	Pertes sur créances irrécouvrables					30,00		
656	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés			1 555,53				
657	Charges spécifiques			105 929,94		113 354,75		7%
658	Charges diverses de gestion courante			6 585,67		1 461,76		-78%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS			1 695 344,56		1 383 296,55		-18%	
681	DAP - charges d'exploitation			1 695 344,56		1 383 296,55		-18%
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN								
CHARGES FINANCIÈRES								
661	Charges d'intérêts							
666	Pertes de change							
686	DAP - charges financières							
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES								
69	Impôt sur les bénéfices							
TOTAL DES CHARGES			4 184 511,36	4 184 511,36	4 140 914,79	4 140 914,79	-1%	
RÉSULTAT			784 146,43		807 684,95			
	Bénéfice			784 146,43		807 684,95		3%
TOTAL GÉNÉRAL			4 968 657,79	4 968 657,79	4 948 599,74	4 948 599,74		

5.2.1. CHARGES D'EXPLOITATION : NOTE ③

Achats et autres approvisionnements

La forte hausse constatée en 2017 (+110%) est due principalement à la rubrique « *Achats d'études et de prestations* » qui retrace les coûts externes de création éditoriale, de prépresse et d'imprimerie.

Elle est la conséquence de la reprise de l'activité d'édition du CTHS qui a avait subi un très net ralentissement en 2015 et 2016 suite aux mesures prises lors du conseil d'administration du 13 mai 2015 afin de rétablir la situation financière de cette composante.

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'ouvrages édités par le CTHS	30	25	10	3	7

La progression du poste c/606 s'explique par la poursuite de l'aménagement intérieur de la Bibliothèque.

Services extérieurs et autres services extérieurs

Ces deux postes sont en hausse globalement de près de 10% (+119 k€).

Les évolutions les plus significatives sont les suivantes :

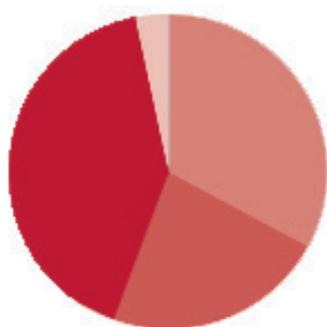
- Forte hausse des charges locatives du fait d'une part, de l'installation de la bibliothèque sur le quadrilatère Richelieu de la BNF et d'autre part mais dans une moindre mesure, de la participation du CTHS, aux charges collectives de l'immeuble de Vanves. Les charges sont calculées en année pleine pour la première fois en 2017 alors qu'elles ne portaient que sur quelques mois en 2016.
- Hausse des frais de déplacements et de mission suite à l'indemnisation des déplacements des membres du CTHS, déplacements qui n'étaient plus remboursés en 2016 conformément aux décisions prises en mai 2015 pour le retour à l'équilibre des comptes du comité.

Charges de personnel

L'enveloppe « masse salariale » est composée comme suit :

ENVELOPPE MASSE SALARIALE	2016	2017	EVOLUTION EN %	EVOLUTION EN K€
Impôts, taxes et versements assimilés (rémun.)	14	15	-4%	+1
Salaires et traitements	659	642	-2%	-16
Charges sociales	231	234	1%	+3
Autres charges sociales	56	60	9%	+5
Dotations aux provisions	–	–	–	–
TOTAL	960	952	-1%	-8

Répartition des charges par nature (2017)



- Autres : 4%
- Achats et consommations extérieures : 39%
- Charges de personnel : 23%
- Dotations aux amortissements et provisions : 33%

Salaires et traitements, charges sociales

Le tableau suivant indique la répartition des effectifs de l'École payés sur son budget propre :

PERSONNELS EXPRIMÉS EN ETP AU 31/12/2016	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
Personnels administratifs	2	17,3	19,3
Personnels enseignants	0	0,5	0,5
TOTAL	2	17,8	19,8

PERSONNELS EXPRIMÉS EN ETP AU 31/12/2017	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
Personnels administratifs	2	18,1	20,1
Personnels enseignants	0	5,5	5,5
TOTAL	2	23,6	25,6

La masse salariale est en légère baisse (-1%) soit -8k€.

La hausse des effectifs payés sur budget propre (+5,8% concerne 4 allocations doctorales de 18 mois et 1 post-doctoral sur contrat de recherche) a été compensée par des économies faites par des vacances temporaires d'emplois liés (42 mois soit 130 k€) à des recrutements (plusieurs personnels n'ont pu être remplacés immédiatement après leur départ).

Pour information, la masse salariale relative aux personnels de l'École payés sur budget de l'État s'élève à un peu plus de 6 M€. Les effectifs se répartissent comme suit :

MASSE SALARIALE ÉTAT AU 31/12/2017 PERSONNELS EXPRIMÉS EN ETP	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
Personnels administratifs	26,5	12,9	39,4
Personnels enseignants	15	0	15,0
TOTAL	41,5	12,9	54,4

Sont incluses dans cette masse salariale, les rémunérations des 97 élèves fonctionnaires stagiaires de l'École présents à la rentrée 2017.

Passifs sociaux

CHARGES À PAYER	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2016	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2017
Personnel c/428	25	22
<i>Heures complémentaires et vacations d'enseignement</i>	20	16
<i>Congés payés acquis et non pris au 31 décembre</i>	2	3
<i>Jours épargnés sur CET dont l'indemnisation interviendra en N+1</i>	2	2
<i>Autres</i>	–	–
Charges sociales c/ 438	2	6
TOTAL	27	28

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS AU 01/01/2017	DOTATIONS 2017	REPRISES 2017	PROVISIONS AU 31/12/2017
Jours de congés épargnés sur CET	8	17	–	25

Les passifs sociaux constituent des engagements pris par l'établissement à l'égard de ses personnels, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice. Ils représentent une dette de l'établissement envers son personnel (Cf. § 2-2-3 – Dettes).

Ils concernent essentiellement les heures d'enseignement (heures complémentaires et vacations) dispensées en 2017 dont le paiement est différé en 2018 et des jours de congés épargnés par le personnel sur CET.

Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations se décomposent de la façon suivante :

– Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	603 k€
– Dotation aux provisions pour risques	17 k€
– Dépréciation des immobilisations corporelles (collections)	31 k€
– Dépréciation constituée sur les stocks d'ouvrages au 31/12/2017	732 k€

A noter que la charge d'amortissement des biens financés par des tiers (État et autres tiers) est neutralisée à hauteur de 540 k€ par une reprise du financement au compte de résultat (Cf. § 3-1-1.).



65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T + 33 (0)1 55 42 75 00
[www. enc.sorbonne.fr](http://www.enc.sorbonne.fr)